

Rapport 2015 de la commission paritaire de Lancy

Depuis la dernière A.G. de l'AGEDE nous avons abordés les thèmes suivants :

- En juin 2015 une nouvelle version de la convention collective a été signée par les différents partenaires. Celle-ci comporte des mises à jour sur des nouveaux termes ainsi que des nouveaux articles adoptés.
- Le principe d'un congé paternité de 4 semaines a été voté et un article est entrain d'aboutir sur ce sujet.
- VAE : Cette question a souvent été débattue afin de clarifier le nombre d'heures accordées aux personnes en processus de validation. Cette question devrait être finalisée à la prochaine commission.
- Fin 2015 : l'annonce d'une erreur de calcul dans les salaires du personnel travaillant en garderie et jardins d'enfants a suscité de vives réactions.

En effet, la représentante de l'ACIPEG de Lancy conjointement avec l'OCIRT ont pointé une erreur de calcul en défaveur du personnel travaillant dans ces institutions. La représentante de L'ACIPEG a souhaité un changement immédiat des salaires en stipulant que les contrats ne nécessitaient pas cette démarche.

L'AGEDE a vivement réagi à cette mise en oeuvre immédiate car elle mettrait beaucoup de personnes en difficulté et ne respecte pas les contrats qui ont été fait à l'engagement. A ce propos, le personnel s'est mobilisé afin de connaître ses droits et entreprendre des démarches juridiques en cas de nécessité.

Lors de la dernière séance il a été décidé que ce correctif se ferait à partir du 1er janvier 2017 ce qui permettrait d'amortir la baisse par l'augmentation de l'annuité.

Cette décision nous paraît humainement plus acceptable car elle laisserait le temps au personnel de revoir son taux de travail , de changer d'IPE ou de revoir simplement son budget.

Cependant, certaines personnes devraient tout de même revoir leur salaire à la baisse car elles n'ont plus d'annuités et ceci nous paraît inconcevable car l'engagement contractuel n'est pas respecté. De plus, ces personnes arrivent souvent en fin de carrière ce qui signifie que leur départ à la retraite réglerait au fil des années cette question. C'est la raison pour laquelle, les syndicats et l'AGEDE défendent les droits acquis pour ces personnes.

Cette question sera à nouveau abordée lors de la prochaine commission qui aura lieu le 19 mai. Chaque membre devra se prononcer sur cette question lors de cette séance.

Les prochains thèmes qui seront abordés à la paritaire sont les suivants :

- Grille des salaires
- Congé paternité
- VAE
- Formations continues

Pour L'AGEDE : Locatelli Patricia